

mercredi de la semaine dernière. Ses deux frères aînés, le prince de Galles et le prince Alfred, ont aussi, l'on s'en souvient, honoré le Canada de leur visite, le premier en 1860, le second en 1864. Le prince a été accueilli, au moment où il descendait du *Napoléon III*, par Son Excellence Sir N. F. Belleau, les membres du cabinet local et un grand nombre d'officiers. Les citoyens de Québec lui ont présenté une adresse à laquelle il a répondu en anglais et en français, qu'il parle très-bien, dit-on, puis, quelques heures après, il est parti pour Spencer Wood. Le même jour, il visitait la chûte Montmorency, et le lendemain, l'École militaire, le High School, le collège Morrin, la citadelle, l'École Normale, la Cathédrale, le Séminaire de Québec et l'Université-Laval.

Le nouveau détachement de zouaves pontificaux canadiens partira de Montréal le 30 septembre et de New-York, le 2 octobre, pour Rome. Le nombre de nos jeunes compatriotes, qui rolent ainsi, sur les traces de leurs aînés, à la défense des droits du Saint-Siège, est de cent. De nombreuses demandes ont été adressées au comité, mais il n'a pu pour le moment répondre à toutes d'une manière favorable. M. le chanoine Moreau accompagne ce détachement; il prie les parents qui voudraient envoyer des effets à ceux de leurs enfants actuellement en service dans l'armée pontificale, d'expédier leurs paquets au bureau du comité, No. 3, rue Ste. Thérèse, Montréal, et cela, avant le 28 courant.

La clôture de la seconde retraite ecclésiastique du diocèse de Québec a eu lieu jeudi dernier; 43 prêtres ont assisté à cette retraite.

La mort, toujours inopitoyable, vient de faire de nouvelles victimes dans les rangs du clergé. Le 13 septembre, à l'Hôpital-Général, elle frappait un digne et saint prêtre, M. l'abbé Gabriel Plante, chapelain du monastère de ce nom; il comptait 55 ans d'âge et 33 de prêtrise. Le lendemain, à Charlesbourg, elle frappait un autre prêtre, M. l'abbé Georges Duhault, curé de St. Stanislas, diocèse des Trois-Rivières. Ce regretté Monsieur était âgé de 44 ans; il en avait passé 17 dans l'exercice du saint ministère.

X Jeudi dernier, M. le curé de Ste. Anne de la Pocatière a chanté un service pour le repos de l'âme de M. l'abbé McDonald, son ancien vicaire, mort en Floride des fièvres jaunes. M. le Supérieur du Collège de Ste. Anne, plusieurs Messieurs de la même institution, bon nombre de Messieurs les curés des environs et une foule de fidèles assistèrent à l'office. Tous ont été heureux de témoigner par là de leur grande estime pour les aimables vertus du défunt, et de leurs sympathies pour sa respectable famille. M. l'abbé Allard, missionnaire à la Floride, a fait du haut de la chaire un éloquent éloge de ce jeune prêtre, mort victime de son zèle et de sa charité.

On sait quelle noble et sainte attitude a gardé l'épiscopat autrichien en face des mesures prises par le gouvernement de François-Joseph pour avilir l'Eglise et ses ministres, pour arracher le catholicisme du cœur des populations. Ils ont hautement et fermement désapprouvé les lois antichrétiennes adoptées par les Chambres, et tout dernièrement un vénérable prélat, Mgr. Rudigier, évêque de Linz, s'est vu traîner devant les tribunaux et condamner à la prison, parce qu'il n'a pas voulu fouler aux pieds les droits sacrés de l'Eglise, et qu'au contraire il les a défendus par ses paroles et ses écrits. L'épiscopat espagnol ne se montre pas moins admirable.

Dans un décret en date du 5 août, le régent d'Espagne, Serrano, a demandé aux Evêques de rendre compte au gouvernement des ecclésiastiques qui avaient abandonné leur résidence, de lui faire part des mesures canoniques adoptées par eux à l'égard de ces ecclésiastiques; enfin, il leur a intimé l'ordre d'avoir

à publier une pastorale dans le délai de huit jours, d'en remettre la copie à la secrétaire et de retirer les pouvoirs d'administrer les sacrements aux ecclésiastiques notoirement connus pour n'aimer pas le régime constitutionnel. La plupart des évêques espagnols ont répondu, comme ils devaient, avec une sainte liberté, à ce décret par lequel le gouvernement espagnol veut substituer son autorité à celle de l'Eglise. Nous ne citerons des extraits que de deux de ces réponses. Mgr. Monescillo, évêque de Jaén, répond entre autres choses :

« Les Evêques, placés par l'Esprit Saint pour régir et gouverner l'Eglise de Dieu, ne peuvent soumettre les actes de leur ministère, ni leurs paroles, et moins encore leur enseignement dogmatique, à l'inspection et au contrôle de la magistrature civile. . . . Ils ont le droit de remplir leur ministère dans la forme qu'ils jugent opportune, de choisir le moment que leur suggère le zèle pastoral ou l'empire de circonstances données; c'est ainsi qu'ils enseignent, exhortent, corrigent, stimulent, distribuent la récompense et la louange, ou imposent des peines canoniques à leurs prêtres suivant et selon le mode que leur dicte une conscience droite et selon les instructions des chefs spirituels de la portion du troupeau qu'ils ont mission d'enseigner. Ils s'acquitteront de leur mission sans qu'on puisse leur demander compte de leurs actions et qu'ils puissent être justiciables d'un autre pouvoir que celui du chef suprême de l'Eglise, le Pontife romain, le Pasteur des pasteurs. »

Mgr. l'archevêque de Santiago, le Cardinal Cuesta, termine la réponse qu'il a faite sur le même sujet au ministre Ruiz Zorrilla, en disant :

« Je ne puis être le complice de cet excès, en me rendant à l'intimation qui m'est faite, et en foulant aux pieds la liberté que Jésus-Christ a donnée à son Eglise; laquelle Votre Excellence prétend, il me semble, assimiler à une branche d'administration civile. »

« Je ne puis moins faire, dans l'accomplissement de mes devoirs sacrés, que de réclamer contre ces exorbitantes doctrines. C'est tout ce qu'il y a de plus grâve, parce que prétendre n'obliger à publier une pastorale, puis à la remettre à cette secrétaire et à retirer à tels ou tels prêtres les pouvoirs de leur ministère, est une chose si contraire à la liberté de l'Eglise qu'il m'en coûte d'avoir à manifester franchement à Votre Excellence, même au risque d'être l'objet d'une opinion défavorable, malgré mon abstention bien connue de toute politique, que je n'accéderai jamais à une pareille prétention, et Votre Excellence ne doit point vouloir que je me dégrade à ce point, de consentir à la servitude de l'Eglise. »

« J'adresserai des lettres pastorales à mes diocésains, non quand le gouvernement m'en donnera l'ordre, mais quand cela me paraîtra convenable. Ces ordres seraient dans leur lieu s'il s'agissait d'évêques protestants, qui reconnaissent la suprématie du pouvoir temporel dans les affaires religieuses, comme le sont sans conteste l'expédition des pastorales et le retrait des pouvoirs ecclésiastiques. Nous, Evêques catholiques, nous considérons cette absorption de la puissance religieuse par la puissance civile comme une hérésie, frappée mille fois d'anathème par la sainte Eglise. . . . Dans la manifestation de mes idées religieuses, je souffrirai, quoiqu'il m'arrive, avec résignation; mais je ne puis me résigner à exécuter un acte qui serait en moi une indigne prévarication, une reconnaissance de la suprématie religieuse des gouvernements civils. »

Le gouvernement italien a travaillé pendant longtemps, comme on sait, et de toutes ses forces, à rendre impossible la réunion du Concile. Sournoisement et en dessous il a tenté de pousser les gouvernements de l'Europe à refuser aux évêques la permission de se rendre à Rome. Or, ses tentatives ont échoué; il recon-